



## Rythmes scolaires : où en est le SNUipp-FSU ?

Le SNUipp-FSU a réalisé une enquête sur la réforme des rythmes auprès des collègues. Celle-ci met en évidence, après une période d'application généralisée, une appréciation des collègues fortement négative. Cette réforme a déstabilisé écoles et enseignant-es qui, pour moitié des répondant-es, notent des problèmes de concentration des élèves et ne constatent pas d'effets positifs sur les apprentissages. Dans certains départements, cette réforme entraîne une fuite d'élèves vers le privé qui impactera la prochaine carte scolaire. Dans le même temps la Ministre communique sur le fait que la réforme permet une avance de trois semaines dans l'apprentissage de la lecture en CP sans que cette affirmation soit étayée par une quelconque étude scientifique, ce que nous dénonçons comme de la désinformation.

Cette enquête confirme les analyses du SNUipp-FSU, notamment :

- ⌚ sur les incidences négatives de la réforme sur les conditions de travail et de vie personnelle des enseignant-es : accumulation de tâches, besoin de temps notamment pour travailler en équipe, insuffisance de reconnaissance de leur expertise et de leur investissement professionnel, effectifs chargés, gestion difficile de la difficulté scolaire, nécessité de RASED complets, manque de formation, occupation imposée des salles classes par le périscolaire ...
- ⌚ sur l'aggravation des inégalités territoriales : problème de locaux, personnels d'encadrement non formés, activités de qualités inégales avec leurs répercussions sur le temps scolaire.

Cette enquête sera rendue publique auprès de la profession et par un communiqué de presse.

A la lueur de ces résultats, dans la perspective de la réécriture complète des décrets, le SNUipp-FSU exige :

- ⌚ un cadre national : l'organisation du temps scolaire relève de la responsabilité de l'État et non de celle des collectivités territoriales.
- ⌚ la fin des APC : le SNUipp-FSU rappelle sa consigne nationale de réappropriation par les équipes des 108 h : il appelle les équipes à utiliser librement les heures d'APC pour aller vers sa suppression et interviendra auprès du ministère pour qu'aucune sanction ne soit prise. Parallèlement, il demande que soient prises en compte les dernières études qui constatent que la réduction des effectifs et le travail en petit groupe avec plus de maîtres que de classes, sont des facteurs de réussite.
- ⌚ une reconnaissance salariale qui prenne en compte la charge de travail supplémentaire.
- ⌚ la possibilité de mesures dérogatoires pour les DOM.

Mais il faut aller plus loin et obtenir la déconnexion temps élève/temps enseignant permettant une première étape à 21 h (enseignement) +3 heures (concertation).

**Ces exigences seront portées par le SNUipp-FSU  
dans la grève du 3 février.**

